



DÉLIBÉRATION N°2026/015

SÉANCE du 08 AVRIL 2026

Date de la convocation :
02 Avril 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Anaëlle MINELLI

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 015

Le huit avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Membres présents :

Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alison GOZZI (Adjoints), Monique GIROUD, Georges RINCHET, Anaëlle MINELLI, Franck SICAUD, Elodie DURAND THIETRY, Wilfried VIVIER, Bénédicte BIHAN, Bernard DUBOST, Ingrid VIVIER, Jonathan BARBUT (Conseillers)

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du ministère de la Défense relative à la désignation d'un correspondant défense dans chaque commune ;

Considérant l'importance de disposer d'un interlocuteur privilégié entre la commune, les autorités militaires et les services de l'État, notamment pour les questions liées à la défense nationale, au parcours de citoyenneté et à l'information des administrés ;

Considérant la nécessité de désigner un élu référent chargé d'assurer la coordination et le suivi des relations avec les autorités compétentes, notamment dans le cadre des activités et manœuvres militaires sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Désigne** Monsieur **Bernard DUBOST**, en qualité de **correspondant défense** de la commune ;
- **Précise** qu'il sera l'interlocuteur privilégié de la mairie pour les questions relatives à la défense, et notamment pour les relations avec les autorités militaires et le suivi des manœuvres sur le territoire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à notifier cette désignation aux services compétents.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Anaëlle MINELLI



Ainsi délibéré le 08 Avril 2026 que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre
Le Maire, Stéphane LEFEVRE

